



Commune de Lécousse

Accueil de loisirs – Eté 2020

Note d'information aux familles

A Lécousse, le 22 juin 2020

Ce document a été réalisé au regard des éléments et directives transmis par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et tient compte du nouveau protocole sanitaire communiqué le 20 juin par la DDCSPP.

Modalités d'accueil :

L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 6 juillet au lundi 31 août inclus, **de 8h à 18h**.

Il accueillera **les enfants nés entre 2016 et 2005**.

Un service de restauration pourra être proposé aux enfants, sous réserve d'un nombre minimum de 12 enfants présents par jour.

A défaut, les enfants pourront se restaurer sous forme de panier repas fourni par la famille ne nécessitant pas d'être réchauffé. Une surveillance sera assurée par le personnel.

Les enfants seront répartis sur plusieurs salles communales afin de permettre une ouverture au plus grand nombre et de meilleures conditions d'accueil.

Un protocole plus détaillé concernant les modalités d'accueil et le fonctionnement sera diffusé par mail aux familles, début juillet.

Il ne sera pas diffusé de programme d'animation mais des informations seront communiquées régulièrement aux familles. Des activités respectant le protocole sanitaire en vigueur au 20/06/2020 (activités par petits groupes, pas de mélange de groupe, distanciation dans les endroits clos, ...) seront proposées aux enfants chaque jour.

Modalités d'inscriptions :

Toutes les inscriptions se font par le biais du portail famille Carte T@too, dans la limite des places disponibles :

- **avant le 28 juin** pour le mois de juillet
- 14 jours avant la date de venue de l'enfant pour le mois d'août

Dans les deux jours suivant la réservation, l'inscription sera soit validée, soit mise en liste d'attente, soit refusée. Les familles devront **s'assurer de la validation de l'inscription sur le portail famille**, quelques jours après leur réservation.

Des modifications d'inscriptions seront possibles, à partir du 29 juin, dans un délai de 14 jours avant la date de venue de l'enfant.

Afin de valider l'inscription, Il est nécessaire de compléter un dossier sanitaire par enfant (https://www.lecousse.fr/media/alsh_20_21_dossier_inscrip.pdf), et de le remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie ou de l'envoyer par mail (direction-enfance-jeunesse@lecousse.fr), **avant le 30 juin. En l'absence du dossier, l'inscription pourrait se voir refusée.**

Contact : direction-enfance-jeunesse@lecousse.fr - 02.99.94.29.58 - 06.37.17.06.36

EON Fabienne
Adjointe Déléguée à l'Enfance